



Assemblée générale

Distr. générale
4 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution 61/158 de l'Assemblée générale, rend compte des activités menées par le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et des principaux faits concernant son fonctionnement qui sont intervenus entre septembre 2006 et août 2007. Il décrit les changements survenus au Centre, notamment pour ce qui concerne sa direction et ses orientations stratégiques, et fournit des détails sur les activités qu'il a entreprises pour ce qui est du renforcement des capacités des États de la région, de la coopération technique et des activités consultatives, de l'appui à la démocratie et à la paix, de l'information et de la diffusion de documents et de la création de partenariats plus novateurs avec les États, les organisations sous-régionales, les missions diplomatiques, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies.

* A/62/150.

** Le présent rapport a été soumis tardivement de façon qu'on puisse y faire figurer les informations les plus récentes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Situation des droits de l’homme dans la sous-région et accroissement du rôle joué par le Centre	5–13	3
III. Activités menées de septembre 2006 à août 2007.....	14–47	5
A. Nouvelle stratégie du Centre	14–19	5
B. Activités dans le domaine des droits de l’homme	20–27	7
C. Activités liées à la démocratie et à l’état de droit.....	28–34	9
D. Services consultatifs et coopération technique.....	35–39	11
E. Contribution du Centre à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale	40–42	12
F. Programme de stages	43–44	13
G. Information et documentation	45–47	14
IV. Création de partenariats	48–59	15
A. Collaboration avec la Communauté économique des États de l’Afrique centrale.....	48–49	15
B. Collaboration avec le corps diplomatique, les donateurs et les organisations de la société civile.....	50–53	15
C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies.....	54–59	16
V. Conclusions et recommandations.....	60–63	17

I. Introduction

1. Le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a été créé en 2001, en application de la résolution 54/55 A de l'Assemblée générale en date du 1^{er} décembre 1999, à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Il mène son action sous la houlette du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

2. Le Centre a pour mission de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme et d'appuyer la création d'institutions nationales démocratiques ou leur renforcement et d'œuvrer ainsi en faveur de l'avènement d'une culture de la démocratie et de l'état de droit dans la sous-région. Il s'emploie aussi à contribuer à prévenir les conflits et à promouvoir une paix et un développement durables.

3. Le Centre, qui est devenu pleinement opérationnel en mars 2001 et a été officiellement inauguré par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en juin 2002, est maintenant entré dans sa sixième année d'existence. Son personnel comprend actuellement trois administrateurs : un directeur, un conseiller régional pour la démocratie et un spécialiste des droits de l'homme. Un expert associé dont les services sont financés par les Pays-Bas a rejoint son équipe en septembre 2005. En outre, le Centre accueille un consultant, qui le conseille au sujet de la mise en œuvre du programme entrepris dans le cadre de l'initiative Décision 2. Il comprend également trois fonctionnaires recrutés sur le plan local, dont un documentaliste.

4. Outre l'appui qu'il reçoit au titre du budget ordinaire, le Centre a continué de bénéficier d'un financement extrabudgétaire, en particulier grâce au fonds d'affectation spéciale mis en place par le Gouvernement français pour une période de trois ans (2003-2006). Le HCDH lui fournit toute l'assistance dont il a besoin pour bien fonctionner et pouvoir ainsi s'acquitter de son mandat.

II. Situation des droits de l'homme dans la sous-région et accroissement du rôle joué par le Centre

5. En Afrique centrale, le respect de la démocratie et des droits de l'homme reste précaire. Même si, dans certains pays, les libertés politiques et les droits fondamentaux sont mieux garantis et les autorités tolèrent généralement les activités visant à sensibiliser la population à ses droits, dans d'autres, ces droits et libertés sont restreints et le gouvernement exerce un contrôle sur tous les secteurs d'activité du pays en violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés par la constitution nationale et consacrés par les instruments internationaux.

6. Dans les pays qui connaissent, à des degrés divers, des conflits internes ou externes, ces conflits servent de prétexte au gouvernement pour restreindre l'exercice des droits de l'homme. Bien que la plupart des États de la région aient ratifié les principaux traités relatifs aux droits de l'homme et qu'ils se soient engagés publiquement à les appliquer, il reste généralement beaucoup à faire à cet égard et la transposition des dispositions desdits traités en droit national n'a progressé que modestement.

7. La discrimination demeure un problème particulièrement grave dans la région. Des minorités telles que les Pygmées Baka sont en butte à une discrimination

sociale, économique et culturelle, en particulier en matière d'éducation, de soins de santé et de logement. L'exploitation des ressources bouleverse la vie de ces communautés, qui sont déplacées et doivent apprendre à vivre dans un environnement entièrement nouveau. La torture, la traite des enfants, l'esclavage et l'exploitation sexuelle continuent d'être pratiqués dans certaines parties de la sous-région. Des efforts importants ont été faits pour y mettre fin, mais il reste beaucoup à faire. Certains gouvernements nient l'existence de ces problèmes, ralentissant ainsi les réformes.

8. En ce qui concerne le cadre réglementaire, des institutions publiques chargées de défendre les droits de l'homme ont été créées dans de nombreux pays mais leur efficacité varie d'un pays à l'autre. La plupart des pays ont tenté de créer des commissions nationales des droits de l'homme conformément aux Principes relatifs au statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) et d'autres se sont dotés d'entités telles que des départements ou des ministères pour améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme. Certaines de ces entités s'occupent de cas particuliers et de certains aspects de la situation des droits de l'homme et jouent un rôle décisif dans la promotion de ces droits. La plupart d'entre elles disposent de capacités de sensibilisation considérables qui sont utilisées à bon escient mais en général, elles semblent s'abstenir de s'occuper des violations des droits de l'homme sensibles ou à grand retentissement.

9. Des élections ont lieu périodiquement dans la plupart des pays de la région, où, de façon générale, la démocratie semble gagner du terrain, même s'il est manifeste qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Des pays tels que la République démocratique du Congo se sont ralliés à la démocratie électorale et ont tenu des élections nationales que l'on peut qualifier de crédibles, d'après le réseau international d'observateurs électoraux constitué par l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté de développement de l'Afrique australe. D'autres pays ont organisé des élections qui ont été perçues comme nettement moins crédibles. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de gouvernements ont demandé à recevoir une assistance technique dans le domaine de la démocratie et ont exprimé leur volonté de réviser les codes électoraux et les mécanismes démocratiques de façon que la majorité de la population puisse participer aux élections. Certaines commissions électorales publiques ont mené des campagnes de sensibilisation de grande envergure auxquelles elles ont associé la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux.

10. Certaines parties de la sous-région ont une société civile dynamique et connaissent un développement qui a contribué à ouvrir l'espace politique et encouragé l'instauration d'un dialogue constructif sur les droits de l'homme. Dans certains pays, les groupes qui défendent ces droits s'assurent activement de leur respect en visitant des centres de détention, en instruisant certaines affaires de violation des droits de l'homme et en publiant des rapports destinés à sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'améliorer les normes appliquées dans ce domaine. En certains endroits, cependant, les militants de la société civile, y compris les personnes travaillant pour la défense des droits de l'homme, ont vu leur action limitée et des personnalités éminentes dans ce domaine ont été arrêtées. Dans d'autres pays, les organisations de la société civile se sont vues menacées de dissolution. Les médias continuent cependant de s'affirmer dans une sous-région où les journalistes sont l'objet de harcèlement.

11. L'action du Centre, relativement à ces problèmes et à d'autres problèmes, a été conçue de façon qu'il puisse répondre concrètement et avec fiabilité aux besoins d'interlocuteurs tels que les gouvernements et les organisations non gouvernementales, parvenir à faire mieux connaître les principes relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie et les mécanismes internationaux, s'occuper directement avec les parties intéressées des problèmes relatifs aux droits de l'homme et définir des modalités de collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires.

12. Après le départ de son premier directeur, en septembre 2005, le Centre n'a eu personne à sa tête pendant un an en raison de retards pris dans le recrutement. Le 1^{er} septembre 2006, un nouveau directeur est entré en fonctions et l'action du Centre a pris une nouvelle direction, moyennant l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie (voir ci-après).

13. De même, le programme d'aide à la démocratie élaboré par le Centre est devenu opérationnel lorsque le Conseiller régional pour la démocratie a pris ses fonctions en septembre 2006. Il n'y avait pas eu de conseiller régional pour la démocratie depuis 2004. En 2007, le nouveau programme d'aide à la démocratie a visé principalement à contribuer à ouvrir et à consolider « l'espace » démocratique dans la sous-région afin d'appuyer les initiatives que les gouvernements avaient prises pour renforcer la gouvernance, accroître la responsabilisation et intensifier les efforts en faveur d'une paix durable.

III. Activités menées de septembre 2006 à août 2007

A. Nouvelle stratégie du Centre

14. Comme suite aux changements qui se sont produits à sa tête et à l'analyse de ses activités qu'il a faite en septembre 2006, le Centre a adopté une nouvelle stratégie triennale qui était centrée sur les domaines correspondant au double mandat du Centre – défense de la démocratie et défense des droits de l'homme – dans lesquels il pourrait agir le plus efficacement. Les objectifs de cette stratégie ont été définis par rapport à la stratégie globale du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, décrite dans son plan d'action (A/59/2005/Add.3, annexe) et dans son plan de gestion stratégique 2006-2007. Le document stratégique issu de ce travail a mis un accent particulier sur le fait qu'il fallait axer les interventions sur les résultats, ce qui augmenterait le rayonnement du Centre dans les États de la sous-région, et faire en sorte que toutes les activités correspondent à un objectif stratégique général et que les acteurs non étatiques soient associés plus directement à l'action du Centre.

15. En ce qui concerne le volet droits de l'homme de la nouvelle stratégie, l'accent a été mis sur le renforcement des structures nationales et celui des capacités des ministères s'occupant des droits de l'homme, des institutions nationales de défense de ces droits, des principaux acteurs et du grand public, considérés comme particulièrement nécessaires pour régler des problèmes tels que l'impunité, la discrimination et la pauvreté. Des programmes spécialisés seraient mis au point pour que le Centre puisse renforcer les capacités d'action des équipes de pays de l'ONU; assurer une meilleure formation à l'établissement des rapports aux organes conventionnels; suivre et préconiser l'application des traités relatifs aux droits de

l'homme ratifiés, et donner des conseils à ce sujet; apporter un appui plus dynamique aux institutions nationales de défense des droits de l'homme; et s'associer plus étroitement à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme et à la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités, en particulier de ceux visant à protéger les groupes marginalisés de la sous-région.

16. En ce qui concerne le volet appui à la démocratie, les objectifs visés étaient tout aussi cruciaux. Les programmes correspondant à cette partie du mandat prévoyaient que le Centre apporterait un appui direct aux parlements et la création de commissions parlementaires chargées des questions relatives aux droits de l'homme; appuierait les institutions judiciaires et celles chargées d'assurer l'état de droit dans différents pays; ferait en sorte que la constitution de divers États Membres prescrive la création de commissions électorales pour garantir la tenue d'élections libres et régulières; et s'associerait directement aux organisations de la société civile fiables, crédibles et leur apporterait son appui. Deux nouvelles questions, qui n'avaient pas revêtu autant d'importance dans les travaux du Centre auparavant, ont été ajoutées au volet appui à la démocratie, à savoir la lutte contre la corruption et la justice transitionnelle.

17. Au cours de la période à l'examen, le Centre a exposé sa nouvelle stratégie à divers interlocuteurs, dont des ministres, des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations sous-régionales et certaines équipes de pays des Nations Unies. Toutes les parties intéressées l'ont appuyée dans ses grandes lignes et ont accepté qu'elle serve de base aux futures interventions du Centre dans la sous-région, dans les domaines de la défense des droits de l'homme et de l'appui à la démocratie. La stratégie a été également l'objet de débats dans la presse et dans des instances publiques. Divers partenaires et interlocuteurs continuent d'affirmer qu'il faudrait faire connaître davantage l'action du Centre, faisant valoir que celui-ci a pour mission de sensibiliser aux droits de l'homme et aux principes et pratiques démocratiques dans les pays d'Afrique centrale, en coopération avec ses partenaires, de façon à soutenir le renforcement des capacités nationales de ces pays.

18. Le Centre ayant acquis un plus grand rayonnement grâce aux diverses activités qu'il mène dans le cadre de sa nouvelle stratégie, il a reçu de plus en plus de demandes d'assistance des gouvernements et des autres interlocuteurs de la sous-région, qui lui ont demandé de participer à une multitude de programmes et d'activités relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie et de s'associer à leur action. Six mois à peine après avoir lancé sa stratégie, le Centre avait reçu plus de 200 demandes des gouvernements et des différentes entités s'occupant des droits de l'homme et de la démocratie et avait commencé à recevoir un grand nombre de visiteurs désireux de connaître ses activités. Son site Web a renforcé encore sensiblement son rayonnement (voir ci-après). À la fin du mois de juillet 2007, moins de trois mois après avoir été créé, il avait été consulté plus de 5 300 fois.

19. Dans le cadre de l'application de la nouvelle stratégie et afin de mieux comprendre comment les gouvernements et les autres acteurs de la sous-région s'occupent des problèmes liés aux droits de l'homme et à la démocratie, le Centre a mis en chantier un programme de rencontres avec de hauts responsables nationaux (connu sous le nom de « Quinzaines des droits de l'homme et de la démocratie »). Dans le cadre de ce programme, le Centre compte se rendre dans un certain nombre de pays pour y rencontrer tous ceux qui défendent la démocratie et les droits de l'homme, expliquer son mandat et la stratégie qu'il a récemment adoptée, rencontrer

les principaux responsables gouvernementaux, communiquer avec les médias et assurer certaines formations concernant les questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie. La première de ces visites a eu lieu au Gabon, du 8 au 23 avril 2007. À cette occasion, une délégation du Centre a été reçue en audience par le Président de la République gabonaise, El Hadj Omar Bongo Ondimba, et a examiné avec lui diverses questions relatives à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Des visites analogues sont prévues, en République centrafricaine et au Congo au cours des deux ans à venir.

B. Activités dans le domaine des droits de l'homme

20. Pendant le premier trimestre de 2007, le Centre a mis au point et exécuté un programme visant à protéger la liberté des médias et à promouvoir le droit à l'information, questions jugées l'une comme l'autre des plus préoccupantes dans la sous-région. En février et mars, il a organisé trois réunions avec des professionnels des médias au Cameroun pour étudier des moyens de garantir la jouissance du droit à l'information dans le pays. Cette série de réunions a débuté le 20 février 2007 par une réunion avec des membres des médias publics, qui ont réfléchi avec le Centre aux moyens de faire respecter ce droit. La deuxième réunion, tenue le 14 mars, a rassemblé des professionnels des médias privés et des acteurs de la société civile.

21. Le 3 avril 2007, le Centre a organisé un atelier en collaboration avec des médias privés et publics, qui ont également réfléchi aux meilleures stratégies à adopter pour que les médias puissent accéder librement à l'information. Les participants ont dit espérer que les restrictions à la liberté d'information seraient levées, ce qui permettrait aux populations de la région d'en savoir davantage sur les décisions et les politiques du Gouvernement les concernant et d'influer sur elles.

22. Lors de sa mission au Gabon, le Centre a également organisé une journée de consultations sur la liberté de la presse et le droit à l'information, à laquelle ont participé 50 journalistes gabonais et dont les débats ont été diffusés pendant trois jours sur la chaîne de télévision nationale. Au Cameroun, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, il a fait diffuser le texte de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme auprès de plus de 50 établissements d'enseignement (primaire, secondaire et universitaire) et le texte du message de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et d'autres interlocuteurs a été largement distribué et a fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias locaux.

23. La lutte contre la discrimination a occupé une place de choix dans les travaux du Centre, conformément au Plan d'action et au plan de gestion stratégique de la Haut-Commissaire. Ainsi, le Centre a mené diverses activités destinées à sensibiliser la sous-région à la nécessité d'agir pour éliminer la discrimination sous toutes ses formes, dont la plupart ont porté sur la discrimination à l'égard des handicapés, des minorités, des peuples autochtones et des personnes contaminées par le VIH ou atteintes du sida. À cet égard, le 12 avril 2007, il a organisé au Gabon un atelier qui a été essentiellement consacré à la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes du sida et auquel ont assisté une cinquantaine de représentants de gouvernements, de parlements, d'universités, de la société civile, du corps diplomatique et de l'équipe de pays de l'ONU. Cet atelier visait à trouver des moyens de remédier à la discrimination dont sont parfois victimes les personnes atteintes du sida dans les hôpitaux et celle dont sont victimes les veuves et les

orphelins et à la stigmatisation des enfants atteints du sida et des orphelins à l'école et au foyer. Il y a été souligné qu'il fallait former le personnel soignant, le personnel hospitalier et les autres professionnels s'occupant des malades du sida pour prévenir des pratiques discriminatoires qui étaient répandues. Le 15 février 2007, le Centre a organisé au Cameroun une conférence intitulée : « La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : pour une meilleure protection contre la discrimination et l'exclusion sociale », à laquelle ont participé des parlementaires, des ambassadeurs, des représentants du Gouvernement camerounais, des organismes des Nations Unies et d'associations de handicapés, des universitaires et des journalistes. De nouveaux moyens d'améliorer la protection des personnes handicapées y ont été examinés, dont le respect du droit à l'éducation et l'élaboration de programmes de formation à l'intention des enseignants et des personnes handicapées, l'application des normes juridiques nationales et la ratification de la Convention des Nations Unies susmentionnée.

24. La sensibilisation des gouvernements et des parties prenantes de la région à la question de la torture demeure une des principales activités du Centre. Le 26 juin 2007, celui-ci a organisé au Cameroun, en partenariat avec l'ambassade du Royaume-Uni dans le pays et l'organisation non gouvernementale Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, une conférence qui a coïncidé avec la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture et pendant laquelle la question de la responsabilité incombant aux gouvernements en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme a été longuement examinée. Des ambassadeurs accrédités au Cameroun, des chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies, des diplomates, des ONG, des juristes, des journalistes et des étudiants ont assisté à cette conférence, qui était placée sous le thème « La lutte contre la torture : une obligation ». Dans ce contexte, le Centre a accordé des entretiens et communiqué des informations à la radio, à la télévision, dans les journaux et sur Internet pour sensibiliser les décideurs, la société civile et le grand public à la question de la torture et encourager les États d'Afrique centrale qui n'ont pas encore ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à le faire. Au Cameroun même, ses travaux ont donné lieu à la publication d'articles de journaux et à un large débat public sur la torture.

25. Le 28 mars 2007, en réponse à la demande du secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, le Centre s'est renseigné au Cameroun au sujet d'un projet du Centre pour l'abolition de la torture et la réadaptation des victimes qu'il était envisagé de financer. Il s'est rendu au Centre, sis à Yaoundé, afin d'évaluer un certain nombre d'éléments tels que l'expérience de la réadaptation des victimes de la torture acquise par l'organisation et son personnel, la compatibilité du mandat de l'organisation avec les activités pour lesquelles elle demande un financement et l'existence d'un système de gestion des fonds, ainsi que les types de victimes secourues. Il a pu mener cette évaluation à bien et a rendu compte au Fonds des informations qu'il a recueillies.

26. Conformément à sa nouvelle stratégie, le Centre a mené un certain nombre d'activités destinées à promouvoir les droits des femmes et à sensibiliser les habitants de la région à la problématique de l'égalité des sexes. Il a organisé au Gabon deux stages régionaux de formation de formateurs consacrés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Le premier, qui s'est déroulé du 15 au 19 avril 2007, a rassemblé une douzaine d'employés d'ONG du Cameroun, de la République

du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale, choisis par le Centre; le second s'est tenu du 12 et au 17 juin 2007. Le troisième volet de ce programme est prévu pour la fin de 2007, date après laquelle les participants se verront remettre de modestes subventions pour commencer à former de futurs formateurs dans leurs pays respectifs. La formation a permis aux formateurs de se constituer en réseau de soutien aux spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes en Afrique centrale et de constituer un groupe plus important de formateurs et des spécialistes de ces questions en Afrique centrale. Par ailleurs, le Centre a été au premier plan des manifestations qui ont été organisées le 8 mars 2007 pour célébrer la Journée internationale de la femme.

27. Le Centre a également mené des activités destinées à faire comprendre et à souligner l'importance des droits économiques, sociaux et culturels, compte tenu en particulier des disparités criantes entre la richesse naturelle de la sous-région et la situation économique de la majorité de sa population. La question de la pauvreté a donc occupé une place importante dans ses programmes de sensibilisation. Le 11 décembre 2006, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, il a organisé une cérémonie officielle, qui a été suivie par une semaine d'activités au cours de laquelle plus d'un millier de personnes ont été mises au fait, par des conférences et les organes d'information, de questions telles que les droits de l'homme, l'égalité et la pauvreté, les droits de l'homme et la pauvreté rurale et la gouvernance et la stratégie de réduction de la pauvreté. Pendant l'année, le Centre a aussi sensibilisé l'opinion à d'autres droits sociaux et économiques, tels que le droit à la santé et au travail.

C. Activités liées à la démocratie et à l'état de droit

1. Processus électoraux

28. Le Centre a fourni une assistance et organisé des consultations dans le cadre de l'évaluation des besoins du Cameroun et de la poursuite de la consolidation du processus démocratique dans le pays et ailleurs, relativement en particulier à l'éducation de l'électorat et aux mécanismes d'observation des élections, qui ont été renforcés pendant la période considérée. Le 12 avril 2007, il a organisé à Yaoundé une consultation nationale sur les élections avec la société civile. Une vingtaine d'ONG ont bénéficié de ses compétences en ce qui concerne le rôle des élections dans une démocratie, la prise en compte des normes relatives aux droits de l'homme dans les programmes électoraux nationaux, le rôle des commissions électorales et les stratégies que devraient adopter les membres de la société civile de la sous-région pour que les élections y soient libres, justes et pacifiques. La consultation a été également l'occasion d'examiner la loi électorale récemment adoptée par le Parlement camerounais. Les membres de la société civile qui y ont assisté ont demandé au Centre de renforcer son appui institutionnalisé aux élections et se sont engagés à collaborer avec lui pour sensibiliser systématiquement le public aux mécanismes électoraux et pour aider à former certaines parties prenantes.

29. Le 17 juillet, le Centre a accueilli un stage de formation de formateurs organisé par la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés à l'intention des observateurs des élections législatives et municipales. Ont participé à ce stage 20 formateurs venus des 10 provinces du Cameroun et 2 animateurs de l'Observatoire national des élections, qui ont reçu une formation concernant les

objectifs et les méthodes d'observation des élections, le cadre et les principes institutionnels et juridiques applicables en la matière et la manière de procéder pour observer les élections, un accent particulier ayant été mis à cet égard sur la vigilance, la transparence et l'intégrité.

30. La question des élections a été également examinée dans des réunions sous-régionales. Lors des réunions ministérielles et d'experts tenues à l'occasion du treizième sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre a aidé de façon décisive la CEEAC à élaborer les recommandations suivantes concernant les élections :

- Adoption de la déclaration d'appui aux processus électoraux se déroulant dans les États membres de la CEEAC;
- Création du service d'appui électoral de la CEEAC;
- Adoption du guide des observateurs électoraux de la CEEAC;
- Prise de décisions sur demande concernant les missions d'observation d'élections dans les États membres de la CEEAC.

31. Le 25 avril 2007, le Centre a organisé un débat sur les droits de l'homme et la démocratie à l'intention d'une cinquantaine d'étudiants du prestigieux Institut des relations internationales du Cameroun. Ce débat, qui a porté principalement sur les rapports entre droits de l'homme et démocratie, avait pour but d'apporter aux membres du Club des droits de l'homme (association de défense des droits de l'homme) de l'Institut les connaissances dont ils ont besoin pour sensibiliser la population estudiantine aux valeurs démocratiques, en particulier en 2007, année électorale au Cameroun, où la question de la participation aux élections va se poser avec acuité aux jeunes. Les étudiants ont remercié le Centre de son initiative et ont dit espérer qu'à l'avenir, il organiserait plus souvent de tels débats pour sensibiliser le grand public aux droits de l'homme et à la démocratie.

32. Le 2 mai 2007, à la demande d'interlocuteurs locaux, le Centre a organisé, dans les locaux de l'École supérieure de communication à Yaoundé, une conférence-débat sur le rôle de la presse en période préélectorale à laquelle ont assisté une centaine de personnes, pour la plupart des enseignants de l'École, des experts du Centre, des étudiants et des journalistes. À cette occasion, le Directeur de l'École et le Conseiller régional pour la démocratie ont traité de questions concernant la déontologie du journalisme, plus particulièrement de la responsabilité des journalistes relativement aux informations qu'ils communiquent pendant la période sensible des élections. Les débats ont été centrés sur les élections parlementaires et municipales qui devaient se tenir le 22 juillet 2007 au Cameroun. La conférence a eu un retentissement considérable dans les médias, qui ont diffusé largement les informations transmises par le Centre.

2. Justice transitionnelle

33. Le rôle prééminent joué par le Centre relativement à la justice transitionnelle a été renforcé par une importante conférence – la première du genre –, qui s'est tenue à Yaoundé du 4 au 6 décembre 2006 et à laquelle ont assisté plus de 70 personnes venues d'une vingtaine de pays francophones. Organisée en collaboration avec le Centre international pour la justice transitionnelle, le Ministère français des affaires

étrangères et le Département fédéral suisse des affaires étrangères sur le thème : « La justice transitionnelle dans le monde francophone : état des lieux », la conférence a bénéficié de la présence de spécialistes de renom parmi ses participants et a permis de sensibiliser les habitants de la sous-région aux notions complexes de la justice transitionnelle et aux possibilités qui s'offrent aux pays sortant d'un conflit ou qui viennent d'être libérés d'un régime autoritaire. Le Département fédéral suisse des affaires étrangères a publié un rapport sur la conférence en juin 2007.

34. À la demande des participants à la conférence de décembre 2006 sur la justice transitionnelle qui étaient venus de la région de l'Afrique du Centre, le Centre a organisé à Yaoundé, du 11 au 13 juin 2007, avec l'appui du siège du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève, un atelier de formation de formateurs qui a permis de dispenser à 16 défenseurs des droits de l'homme de huit pays de la sous-région une formation ciblée et approfondie sur les principales questions et notions relatives à la justice transitionnelle, ce qui devrait permettre de créer un vivier d'experts auxquels on pourrait faire appel pour aider les gouvernements, les ONG et autres parties prenantes à régler des problèmes dans ce domaine. À la fin de l'atelier, la décision a été prise d'organiser un atelier de suivi au dernier trimestre de 2007. Il est prévu que les formateurs, une fois formés, tiennent une conférence internationale sur la justice transitionnelle, qui devrait se tenir dans la sous-région en 2008.

D. Services consultatifs et coopération technique

35. Le Centre a continué de coopérer techniquement avec les gouvernements à leur demande. Les gouvernements lui ont demandé aussi bien d'aider leurs ministères concernés à rédiger les rapports sur l'application des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme que de les aider à former leurs forces de l'ordre au respect des droits de l'homme. Ainsi, au début de 2007, le Gouvernement de la République du Congo a demandé officiellement au Centre de l'aider à créer un observatoire national sur les droits des enfants et à établir ses rapports sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En réponse à sa demande, le Centre prévoit d'effectuer une mission d'évaluation dans le pays vers la fin de 2007.

36. De même, lorsque le Centre s'est rendu en mission au Gabon en juin 2007, le Gouvernement gabonais lui a demandé de l'aider techniquement à former les administrateurs de prison et les fonctionnaires s'occupant des droits des travailleurs migrants et à sensibiliser les parties prenantes au problème de la traite des enfants. Des fonctionnaires du Ministère de la justice lui ont également demandé d'aider à dispenser aux membres de la police judiciaire et aux administrateurs et aux gardiens de prison les connaissances nécessaires pour appliquer la Convention contre la torture et d'aider le pays à régler des problèmes concernant l'éducation et la réinsertion des jeunes délinquants. Au Cameroun, le Gouvernement lui a demandé de l'aider à former le personnel pénitentiaire aux questions liées aux droits de l'homme. Dernièrement, le Gouvernement équato-guinéen l'a invité à se rendre en Guinée équatoriale pour s'occuper, notamment, de la question de la formation dont les forces de l'ordre et les administrateurs de prison ont besoin pour pouvoir appliquer la Convention contre la torture.

37. Pour mieux répondre aux besoins et aux demandes des Gouvernements de la région, le Centre a décidé de consulter périodiquement, formellement ou non, les ambassadeurs de la sous-région de l'Afrique du Centre. Le 24 janvier 2007, il a organisé dans ses locaux à Yaoundé une consultation d'une journée à laquelle ont participé des représentants de huit pays, qui l'ont aidé à élaborer sa stratégie à cet égard en recensant les principaux sujets de préoccupation concernant les droits de l'homme et la démocratie. La consultation a permis de faire le point des problèmes auxquels les pays de la sous-région doivent faire face en matière de droits de l'homme et d'appeler l'attention du Centre sur les priorités de chaque pays. Elle a aussi permis de renforcer la crédibilité du Centre auprès des gouvernements et de mettre en lumière les questions à traiter en priorité sur le plan tant national que régional. Des consultations officieuses avec les représentants susmentionnés se sont déroulées régulièrement tout au long de l'année.

38. Des institutions nationales de défense des droits de l'homme de la région ont également fait appel aux compétences et aux services du Centre, qui s'efforce actuellement de donner satisfaction à toutes leurs demandes et qui a déjà aidé certaines d'entre elles, notamment au Cameroun et au Gabon. Au Cameroun, le Centre a assuré dans une large mesure, du 4 au 7 juin 2007, l'animation d'un important atelier organisé par le Secrétariat du Commonwealth pour la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés et les cours qui y ont été dispensés. L'atelier, qui s'est tenu à Yaoundé et a rassemblé des spécialistes des droits de l'homme originaires d'autres régions du Commonwealth, a traité pour l'essentiel de la nécessité d'adhérer aux Principes de Paris. Il s'est tenu en même temps qu'un stage d'orientation destiné aux nouveaux membres et employés de la Commission, qui ont pu ainsi acquérir des connaissances de base dont ils ont besoin pour régler des problèmes urgents concernant les droits de l'homme.

39. Chaque fois qu'il a eu affaire avec les institutions publiques ou privées de la sous-région, le Centre a appelé leur attention sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et a fait en sorte qu'elles en comprennent bien la teneur. Un certain nombre d'activités ont été effectuées à cet égard. Ainsi, le 6 février 2007, le Centre a organisé une visioconférence qui a commencé par une projection du film vidéo « The Treaty Bodies: Bringing Human Rights Home » et s'est poursuivie avec un débat. La conférence, qui avait pour but de sensibiliser les personnes s'occupant de la protection et de la promotion des droits de l'homme aux travaux des organes des Nations Unies créés en vertu de traités, a rassemblé des représentants d'ambassade accrédités au Cameroun, des organisations de la société civile et des étudiants, qui ont posé des questions sur l'action des organes conventionnels, le rôle joué par les ONG dans la présentation de rapports complémentaires et l'aide apportée par le Centre aux organisations de la société civile en ce qui concerne la présentation de rapports.

E. Contribution du Centre à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

40. Le Centre a continué de soutenir les efforts visant à restaurer la paix et la sécurité dans la sous-région. Du 14 au 18 mai 2007, au cours d'une réunion au sommet organisée à Sao Tomé-et-Principe sur la paix et la sécurité en Afrique centrale à laquelle il était invité, il a été décidé d'encourager la constitution d'un partenariat entre l'ONU et la CEEAC. Il a été également décidé d'appuyer

l'Initiative de Sao Tomé-et-Principe visant à créer un instrument juridique qui permette de contrôler les armes légères en Afrique centrale et à élaborer un code de conduite à l'intention des forces de sécurité et des forces armées de la sous-région. Le Centre compte assister à la prochaine réunion, qui doit se tenir du 3 au 7 septembre 2007 à Yaoundé.

41. En juin 2007, dans le cadre des réunions d'experts et des réunions ministérielles tenues au treizième sommet de la CEEAC, le Centre a aidé à élaborer des recommandations sur la paix et la sécurité visant notamment à assurer l'efficacité de l'action de la Force multinationale d'Afrique centrale moyennant la création, par la CEEAC, du siège régional et d'une brigade régionale de la Force africaine d'attente et d'un groupe chargé du système d'alerte rapide au sein de la CEEAC.

42. Le Centre a été invité par ailleurs à participer à une conférence sur la gestion des stratégies de la défense, de la sécurité et des conflits organisée par les étudiants de l'Université de Yaoundé II. Les participants à cette conférence ont examiné les normes relatives à la protection des femmes pendant les conflits et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en Afrique. Les étudiants ont été satisfaits de la participation du Centre, qui a reçu des appréciations favorables à ce sujet.

F. Programme de stages

43. Depuis 2001, le Centre mène avec succès un programme de stages destiné aux étudiants diplômés, aux militants des droits de l'homme et aux représentants des gouvernements, aux institutions nationales chargées de la défense des droits de l'homme et aux organisations de la société civile qui s'occupent de promouvoir ces droits et l'état de droit dans la sous-région. Depuis septembre 2006, huit stagiaires suivent une formation au centre : deux d'entre eux viennent de la République d'Afrique centrale, quatre du Cameroun, un de Guinée équatoriale et un d'Italie. Tous sont avocats et militants des droits de l'homme et ont un bilan remarquable à leur actif. Le Centre a modifié la description d'emploi et le mode de recrutement des stagiaires et propose désormais des stages de deux mois, renouvelables deux fois afin que les stagiaires puissent conserver les connaissances qu'ils acquièrent et continuer à travailler dans un domaine aussi proche que possible de celui des droits de l'homme. Cette nouvelle politique a permis aux gouvernements et aux administrations de la région d'améliorer leurs compétences en matière des droits de l'homme et de démocratie et d'acquérir une plus grande expérience dans le domaine des droits de l'homme et au Centre de mieux se faire connaître.

44. Le Centre continue de recevoir de nombreuses demandes de renseignements et d'inscription à des stages de l'étranger, notamment du Canada, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Bien que son programme de stages soit essentiellement destiné aux nationaux des États membres de la CEEAC, il prend en compte les demandes venant de l'extérieur de la sous-région, y voyant un moyen de créer des partenariats et d'accroître les échanges d'idées avec d'autres centres d'excellence.

G. Information et documentation

45. La nouvelle stratégie d'information du Centre, qui vise à bien en faire connaître les principales activités, prévoit une campagne d'information très élaborée et un plan d'action complet auprès des médias, justifiés par le fait que ceux-ci contribuent de façon décisive à informer les gouvernements et la population de la région au sujet des droits de la personne. Tout au long de l'année, le Centre a communiqué régulièrement avec les responsables d'organes d'information et des journalistes, et son personnel a participé fréquemment à des émissions de radio et de télévision pour examiner diverses notions relatives aux droits de l'homme et faire comprendre au public la nécessité d'une sensibilisation systématique à ce qui touche ces droits et la démocratie. L'autre stratégie qu'il a adoptée a consisté à organiser des journées portes ouvertes, au cours desquelles il a invité le public à participer dans ses locaux à des conférences et à des consultations sur des thèmes tels que l'enseignement des droits de l'homme à l'école, les jeunes et le droit à la santé, la liberté de la presse, les droits de la femme, les organes créés par traité, la discrimination raciale, le droit à l'information, les droits des personnes handicapées, la discrimination, la torture et d'autres thèmes intéressant particulièrement la sous-région. Il a également mené d'autres activités d'information, notamment celles liées à la célébration de journées spéciales des droits de l'homme telles que la Journée internationale de la femme et la Journée internationale de la paix, qui lui ont permis d'affirmer sa prééminence dans la défense des droits de l'homme et de la démocratie dans la région.

46. La notoriété du Centre s'est encore accrue avec le lancement de son site Web le 15 mars 2007, lors d'une manifestation dont le retentissement médiatique dans toute la région a été sans précédent et qui a rassemblé des personnalités des milieux gouvernementaux, diplomatiques, professionnels et de la société civile. Lors d'une cérémonie organisée à Yaoundé par le Ministre des communications, M. Njoh Mouelle Ebenezer, et le Secrétaire d'État chargé de l'administration pénitentiaire, M. Emmanuel Ngafesson Bantar, sa contribution à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie au Cameroun et dans la sous-région a été publiquement reconnue et louée. Le Ministre des communications s'est réjoui de l'effet positif que le site Web du Centre pourrait avoir sur l'information, l'enseignement et la formation et a encouragé le public à tirer parti des possibilités offertes par le Centre.

47. Le Centre dispose dans ses locaux d'un centre de documentation et d'une bibliothèque de références de taille modeste, qui sont largement consultés en tant que sources publiques d'information et de documentation sur les droits de l'homme et la démocratie, au Cameroun et dans la sous-région. Le centre de documentation accueille les chercheurs travaillant sur les questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie ainsi que des étudiants. Depuis le début de 2007, il a reçu plus de 1 000 visiteurs et le nombre des usagers réguliers qui y sont inscrits est passé de 17 en septembre 2006 à plus d'une centaine en août 2007, grâce principalement au fait que le Centre est désormais mieux connu.

IV. Création de partenariats

A. Collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

48. Conformément au mémorandum d'accord signé en juillet 2002 par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Secrétaire général de la CEEAC, le Centre a continué, au cours de l'année considérée, à fournir des conseils et une assistance technique au secrétariat de la CEEAC afin d'aider celle-ci à instaurer un climat favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales de défense des droits de l'homme.

49. Du 30 mai au 5 juin 2007, le Centre a participé au treizième sommet de la CEEAC, tenu à Brazzaville, auquel ont également participé des ministres et des experts de la sous-région, et ses représentants y ont pris la parole. Il a aidé à formuler des recommandations concernant la paix et la sécurité, les élections, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale, la liberté de circulation, la traite des êtres humains, des femmes et des enfants en particulier, et la transformation du secrétariat de la CEEAC à l'étude. Il a pu en outre définir des domaines de coopération possibles avec cette organisation régionale. Avant cela, le 11 avril 2007, durant sa mission au Gabon, sa directrice s'était entretenue avec le Secrétaire général de la CEEAC, qui a invité le Centre à présenter sa stratégie pendant le sommet de la CEEAC.

B. Collaboration avec le corps diplomatique, les donateurs et les organisations de la société civile

50. Le Centre a déployé de nombreux efforts pour établir des liens avec la société civile et les missions diplomatiques établies dans la région et, grâce à son projet de renforcement des capacités de la société civile, il a pu notamment contribuer à favoriser la constitution de partenariats entre ses organisations et certaines ambassades au Cameroun.

51. Le 19 juin 2007, le Centre a pris part à un forum que l'ambassade des États-Unis a organisé au sujet du rôle que jouent les ONG au Cameroun, en exerçant une surveillance vigilante. De même, le 27 juin 2007, lors d'un séminaire organisé par le British Council, il a offert des séances de formation à un groupe d'ONG camerounaises pour les aider à établir des rapports parallèles aux organes créés par traité.

52. Le 13 février 2007, la Directrice s'est entretenue avec la délégation de la Commission européenne au Cameroun pour examiner la phase 2 du Programme d'amélioration des conditions de détention et du respect des droits de l'homme de l'Union européenne et étudier des possibilités de collaboration. Le programme en question, qui est financé conjointement par l'Union européenne et le Gouvernement camerounais, vise à améliorer l'administration de la justice et les conditions de détention dans 10 prisons au Cameroun. Il doit permettre d'améliorer les institutions judiciaires et pénitentiaires camerounaises en formant le personnel concerné à l'utilisation du nouveau Code pénal et des peines de substitution, en informant le public et en fournissant une assistance et des conseils juridiques aux particuliers. Il

doit également permettre d'améliorer les conditions de détention dans les prisons en améliorant les services de santé, l'alimentation, l'éducation et la formation professionnelle dispensés aux détenus et les activités créatrices de revenus qu'ils exercent. La formation des formateurs du personnel pénitentiaire est prévue en 2008 et 2009. Il sera tenu compte à titre prioritaire de la situation des groupes de détenus vulnérables, en particulier des enfants et des femmes, dont on assurera la réinsertion sociale.

53. Le Centre a donné le coup d'envoi à sa collaboration avec le bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie en participant à trois réunions du bureau à son siège, à Libreville, à l'occasion d'une mission au Gabon en juin 2007. L'Organisation internationale de la Francophonie l'a aidé à organiser certaines de ses activités, et tous deux examinent actuellement comment ils pourraient élaborer des programmes conjoints vu que les droits de l'homme constituent une priorité pour l'un comme pour l'autre.

C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

54. La collaboration étroite du Centre avec les organismes des Nations Unies au Cameroun et dans la sous-région a permis de renforcer sensiblement la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique centrale. Le Centre a mené de nombreuses activités avec les membres des équipes de pays des Nations Unies et, le 29 novembre 2006 notamment, a organisé, en collaboration avec ONUSIDA, le Ministère camerounais de la santé publique et le groupe thématique sur le VIH/sida, une conférence-débat sur les principes et mesures permettant de mieux protéger les personnes contaminées par le VIH contre la discrimination.

55. Le 20 juin 2007, lors de la célébration de la Journée mondiale des réfugiés au Cameroun, le Centre s'est associé au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour défendre les droits des réfugiés présents dans le pays. Il a pris part aux manifestations qu'il a organisées, dans le cadre desquelles 12 groupes représentatifs des différentes nationalités des réfugiés ont présenté une série de spectacles et d'expositions. Il convient de noter dans ce contexte qu'au Cameroun un nombre de plus en plus important de demandeurs d'asile s'adressent au Centre pour lui demander conseil. Celui-ci travaille donc en étroite collaboration avec le HCR à ce sujet et dans des domaines connexes.

56. Le 16 juin 2007, pour célébrer la Journée de l'enfant africain, le Centre a participé à une réunion de l'équipe de pays des Nations Unies consacrée aux obligations que la Convention relative aux droits de l'enfant impose à ses États parties. Des représentants de la société civile souhaitant établir des rapports sur l'application de la Convention ont participé aux débats.

57. Le 29 mai 2007, le Centre d'information des Nations Unies à Yaoundé a organisé une conférence à laquelle le Centre a présenté l'action que mène le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour aider les États Membres à respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme.

58. Le Centre participe activement aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région, en particulier au Cameroun, et assure par rotation la présidence de leurs réunions ordinaires, qui lui offrent l'occasion de sensibiliser les équipes aux questions intersectorielles relatives aux droits de l'homme et à la

démocratie et de coordonner l'action les concernant. Il a saisi cette occasion pour mettre l'accent sur la prise en compte systématique des droits de l'homme, en particulier dans la décision 2. Ce projet qu'il met en œuvre comporte deux composantes principales, à savoir le renforcement des capacités des administrateurs de programme des équipes de pays concernant l'approche axée sur les droits de l'homme, d'une part, et une enquête sur l'établissement des rapports sur les droits de l'homme au Cameroun et une évaluation des systèmes nationaux de défense de ces droits dans la sous-région, d'autre part. La planification de sa mise en œuvre a commencé en juin 2007.

59. Le Centre a participé à de nombreuses réunions des équipes de pays des Nations Unies, dans le cadre desquelles il a fait ressortir l'aspect droits de l'homme de diverses questions, fourni des informations sur les droits de l'homme et sensibilisé à la nécessité d'en tenir compte, notamment pour la programmation. Il a en outre assuré au premier chef l'organisation d'activités menées par les équipes de pays des Nations Unies : celles menées à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, une conférence sur la migration et des conférences types des Nations Unies dans les écoles.

V. Conclusions et recommandations

60. La nouvelle équipe dirigeante du Centre a décidé de mettre l'accent sur les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, où il peut obtenir des résultats tangibles et viables et avoir un impact rapide dans toute la région, tout en continuant à se conformer pleinement au plan de gestion stratégique et au plan d'action du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. La nouvelle stratégie du Centre doit lui permettre de créer des systèmes concrets, efficaces et faciles à utiliser pour fournir aux gouvernements et aux décideurs toutes les informations qui leur font défaut en ce qui concerne les rapports aux organes créés par traité, l'enseignement des droits de l'homme et la protection des défenseurs des droits de l'homme et pour faire en sorte que tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme soient ratifiés, transposés dans les législations nationales, compris et mis en application. Elle doit aussi lui permettre d'élargir l'accès à la formation et aux informations sur les droits de l'homme et la démocratie au plus grand nombre possible de parties prenantes, et d'obtenir des gouvernements, des institutions nationales et d'autres partenaires qu'ils s'investissent activement dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

61. En 2007, le Centre a réussi à atteindre ses objectifs stratégiques par différents moyens. Il a relancé son programme sur la démocratie en mettant l'accent sur l'appui aux activités et initiatives de la CEEAC et des gouvernements visant à instaurer une paix durable et à remédier à la corruption en Afrique centrale. Il a organisé deux séminaires sur la justice transitionnelle qui lui ont permis de remédier à l'insuffisance des connaissances en la matière et d'examiner certaines questions relatives à l'impunité, aux moyens de recours et aux lois d'amnistie. Ces séminaires lui ont aussi permis de se faire beaucoup mieux connaître, en particulier de ses partenaires sous-régionaux et internationaux, qui ont depuis clairement montré qu'ils souhaitent continuer à collaborer avec lui sur le long terme. Le Centre a aussi apporté un soutien direct aux parlementaires, contribué à accroître la participation des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées à des

élections décisives et appuyé le renforcement des organisations non gouvernementales crédibles

62. Le programme du Centre relatif aux droits de l'homme a porté essentiellement sur le renforcement des cadres nationaux en la matière et l'amélioration des capacités des ministères compétents, des institutions nationales chargées des droits de l'homme, des principaux acteurs et du public en général concernant en particulier la lutte contre l'impunité, la discrimination et la pauvreté. Le Centre a renforcé son partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies en les formant à l'utilisation de l'approche fondée sur les droits de l'homme, en leur fournissant des conseils et en leur demandant de l'aider à renforcer l'établissement des rapports aux organes créés par traité, à faire des institutions nationales de défense des droits de l'homme des institutions fiables et indépendantes et à renforcer un programme destiné à protéger les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la sous-région.

63. **Dans sa résolution 61/158, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au Centre des fonds et des ressources humaines supplémentaires provenant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour lui permettre de répondre réellement et efficacement à l'accroissement des besoins en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de susciter une culture de la démocratie et l'état de droit dans la sous-région d'Afrique centrale. Il est nécessaire que cette résolution soit pleinement appliquée pour que le Centre puisse exécuter tous les travaux qu'il a planifiés et conserver la légitimité et la prééminence qu'il a acquises en matière de droits de l'homme et de démocratie dans la région.**